

Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

Action-clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation - secteur de l'éducation scolaire.

Avril 2021

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits
www.erasmusplus-fr.be



Contenu de la présentation:

- Pourquoi mener un projet de mobilité en action-clé 1? Objectifs et priorités.
- Comment accéder aux projets d'action-clé 1? Accréditation et projets de mobilité court-terme.
- Quelles activités, pour qui?
- Critères d'admissibilité des projets de mobilité court-terme.
- Critères d'admissibilité des projets de mobilité pour organismes accrédités.
- Règles de financement pour projets de mobilité à court-terme et des organismes accrédités.
- Conclusion – Par où commencer?

Quels sont les objectifs de l'action-clé 1 pour le secteur scolaire?

- **Fournir des opportunités d'apprentissage aux citoyens européens et soutenir l'internationalisation et le développement institutionnel des écoles et des organismes actifs dans le secteur de l'éducation scolaire.**
- Renforcer la dimension européenne de l'enseignement et de l'apprentissage.
 - Promouvoir les valeurs d'inclusion, de diversité, de tolérance et de participation démocratique.
 - Promouvoir la compréhension de notre riche héritage européen.
 - Soutenir le développement de réseaux professionnels à travers l'Europe.
- Améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages dans les écoles.
 - Soutenir le développement professionnel des enseignants, directeurs et tous les membres du secteur scolaire.
 - Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies et de nouvelles méthodes pédagogiques.
 - Améliorer l'apprentissage des langues et la diversité des langues parlées dans une école.
 - Soutenir le partage de bonnes pratiques entre établissements scolaires européens.
- Contribuer à la création d'un espace d'éducation européen.
 - Permettre aux écoles d'être investies dans des échanges transnationaux et de mener à bien des projets de mobilité de qualité.
 - Rendre la mobilité possible pour chaque élève du secteur scolaire
 - Encourager la reconnaissance des acquis des élèves et des membres du personnel après une mobilité à l'étranger.

Les grandes priorités transversales du programme:

Chaque organisme investi dans un projet Erasmus + doit promouvoir activement ces 3 grandes priorités:

- Inclusion et diversité:

Chaque organisation, en accord avec la charte de standards de qualité Erasmus+, doit s'assurer que les opportunités de mobilités sont rendues accessibles à tous les participants potentiels de manière équitable et inclusive. Afin de s'assurer que les activités de mobilité aient un maximum d'impact sur les participants; les organisations sont encouragées à intégrer au max les participants dans tout le processus de mobilité, de la préparation au suivi de celle-ci.

- Compétences vertes et mobilité durable:

Chaque organisation doit promouvoir des comportements responsables et respectueux de l'environnement auprès de ses participants lors des activités de mobilités. C'est également son rôle de conscientiser les participants sur l'importance d'agir dans le sens d'une réduction de l'empreinte carbone.

Ex: en privilégiant des moyens de transport durables.

- Compétences numériques:

Le programme soutien les organisations qui vont recourir à des méthodes et outils digitaux en complément des activités de mobilité physique et ce dans le but d'augmenter la coopération entre les différentes organisations partenaires.

Ex: mobilités hybrides qui combinent mobilités physiques et virtuelles.

Comment accéder aux activités de mobilité?

• Projets de mobilité accrédités

- Pour les organismes ayant obtenu leur accréditation
- Sur le modèle de la charte ECHE de l'enseignement supérieur.
- Accréditation valide pendant toute la durée du programme (2021-2027)
- Accès au financement facilité et garanti pendant toute la durée de la programmation, procédure plus rapide.
- Obligatoire si on souhaite organiser des mobilités à grande échelle et récurrentes.
- Possibilité d'introduire une demande d'accréditation à titre individuel ou via un consortium. Obligatoire pour les consortium.
- Appel à candidature 1x/an. Constitution d'un plan Erasmus devant être approuvé par l'agence nationale. Prochaine date butoir pour la demande d'accréditation: **19 octobre 2021 à 12h00**
- Informations plus détaillées sur notre site: <http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilité/accreditation-sco-efp-adu/>

• Projets de mobilité court-terme

- Objectif de ce type de projets: accéder à un financement Erasmus+ de manière simplifiée et plus directe.
- Modèle idéal pour des établissements qui se lancent dans l'aventure Erasmus+ et souhaitent acquérir de l'expérience.
- Activités de mobilités organisées sur une période plus courte et un nombre limité de participants.

• 2 autres possibilités :

- Se joindre à un consortium de mobilité accrédité.
- Mobilités IN

Quelles activités sont possibles et pour qui?

3 grands types de mobilité:

- *Mobilité des membres du personnel*
- *Mobilité des élèves*
- *Autres formats de mobilité*

- Mobilité des membres du personnel:

- Missions d'enseignement (2 à 365 jours)

Permet aux enseignants ou aux autres membres du personnel de l'enseignement scolaire d'enseigner dans une école partenaire à l'étranger.

- Observation en situation de travail (2 à 60 jours)

Permet aux enseignants, aux chefs d'établissement ou à d'autres membres du personnel scolaire d'effectuer une période d'observation à l'étranger dans une école partenaire ou une autre organisation pertinente active dans le domaine de l'enseignement scolaire.

- Cours ou événements de formation à l'étranger (2 à 30 jours)

Soutiennent le développement professionnel des enseignants, des chefs d'établissement et d'autres membres du personnel éducatif.

Pour qui?

Enseignants, membres de la direction, experts et personnes travaillant dans le secteur de l'éducation scolaire, toutes personnes travaillant au sein d'écoles ou d'organisations actives dans le secteur scolaire (psychologues, éducateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs, ...).

Les participants doivent avoir un contrat de travail avec l'organisation d'envoi ou prouver qu'ils travaillent régulièrement avec celle-ci.

Où?

La mobilité doit avoir lieu à l'étranger (autre pays que celui où est établi votre organisme), dans l'un des 33 pays du programme.

• Mobilité des élèves:

- Mobilité pour un groupe d'élèves (2 à 30 jours).
Min. 2 élèves + présence obligatoire d'accompagnant(s).
L'activité doit impliquer au moins 2 pays programmes
- Mobilité individuelle à court-terme (10 à 29 jours).
Possibilité d'envisager du plus court-terme (min 2 jours)
pour les élèves avec moins d'opportunités.
- Mobilité individuelle à long-terme (30 à 365 jours).
Une formation pré-départ obligatoire devra être
organisée pour tous les participants.



Voyage d'étude ou stage dans une école partenaire ou une organisation pertinente pour le projet de l'élève. Obligation de définir un programme d'apprentissage pour chaque élève.

Pour qui?

Les élèves inscrits dans l'enseignement scolaire.

Où?

- La mobilité doit avoir lieu à l'étranger (dans un pays autre que celui où est établi votre organisation), dans l'un des 33 pays du programme..
- Pour les mobilité avec un groupe d'élèves: l'activité doit avoir lieu dans l'école du pays d'accueil. Exceptionnellement, si un autre lieu est plus adapté à l'activité et apportera une vraie plus value, celle-ci peut se dérouler dans un autre lieu que l'école ou à l'un des sièges des institutions européennes.

- Autres activités de mobilité éligibles:

- Experts (enseignants, formateurs,..) invités depuis un autre pays participant au programme (2 à 60 jours)

Objectif: améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au sein de l'école.

Ex: Un expert dans une certaine méthode d'enseignement est invité dans votre école afin de former les enseignants à cette méthode spécifique et transmettre ses bonnes pratiques.

- L'accueil d'enseignants et d'éducateurs en formation depuis un autre pays participant au programme (10 à 365 jours).

- Les visites préparatoires

Il est possible d'organiser une visite chez le partenaire d'accueil afin de préparer la mobilité des élèves ou des membres du personnel. Il doit être clairement démontré que cette visite a pour but d'améliorer le caractère inclusif de l'activité et sa qualité.

Il n'y a pas de visite préparatoire possible dans le cadre des activités de cours et formations pour les membres du personnel.

Les projets de mobilités court-terme : Critères d'admissibilité et d'attribution

Qui peut déposer une candidature?	<ul style="list-style-type: none">➤ Ecoles du fondamental (maternelles et primaires) et de l'enseignement secondaire général.➤ Organismes de coordination, pouvoirs organisateurs ou tout autre organisation jouant un rôle dans le secteur scolaire.➤ Ce type de projet n'est pas ouvert aux consortium et aux organismes accrédités!
Où et Quand déposer la candidature? Date de début des projets	<ul style="list-style-type: none">➤ Via la plateforme en ligne: https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/➤ Pour le 11 mai 2021 à 12h00 pour des projets commençant entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2021.
Durée des projets	De 6 à 18 mois
Nombre de participants aux activités de mobilité.	Maximum 30 mobilités (non inclus: éventuels accompagnants et visites préparatoires)
Types d'activités éligibles	Toutes les activités de mobilité pour membres du personnel et élèves citées précédemment
Nombre de candidatures	Maximum 3 financements pour des projets de mobilité à court-terme sur une durée de 5 ans.
Selon quels critères ma candidature sera-t-elle évaluée?	<ul style="list-style-type: none">➤ La candidature doit être rédigée <u>en français</u>.➤ 3 critères d'évaluation: Pertinence du projet Qualité de la conception et mise en œuvre du projet Qualité de suivi des actions➤ Minimum 60/100 et la moitié des points dans chacun des 3 critères.➤ Séance d'aide à la candidature de l'équipe action-clé 1 le 23 avril 2021.

Les projets de mobilités pour organismes accrédités : Critères d'admissibilité

Qui peut déposer une demande de financement?	<ul style="list-style-type: none">➤ Tout organisme titulaire d'une accréditation Erasmus+ du secteur scolaire.➤ Consortium de mobilité: coordinateur du consortium qui introduit la demande. Doit fournir à ce stade la liste des membres qui composent le consortium (au moins 1 organisation en plus que le coordinateur).
Où et Quand déposer la demande de financement? Date de début des projets	<ul style="list-style-type: none">➤ Via la plateforme en ligne: https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/➤ Le 11 mai 2021 à 12h00, pour des projets qui commencent le 1er septembre 2021.
Durée des projets	<ul style="list-style-type: none">➤ Durée initiale de 15 mois.➤ Après 12 mois, tous les bénéficiaires ont la possibilité de prolonger pour une durée totale de 24 mois.
Nombre de participants	Pas de limitation (sauf si une limitation est émise au stade de l'allocation du financement.).
Types d'activités éligibles	Toutes les activités de mobilité pour membres du personnel et élèves citées précédemment
Nombre de demande de financement	1 demande de financement par round de sélection.
Selon quels critères le financement sera-t-il alloué?	<ul style="list-style-type: none">➤ Il n'y aura plus d'évaluation qualitative à ce stade puisqu'elle a déjà eu lieu lors de la candidature pour l'accréditation.➤ Tous les organismes accrédités recevront donc un financement (s'ils en font la demande).➤ Le montant de ce financement dépendra de plusieurs éléments (ex: budget total disponible pour tous les organismes accrédités; activités prévues sous cet appel).➤ La demande de financement doit être rédigée <u>en français</u>.➤ Détail des règles de financement sera disponible sur notre site et plus d'informations lors de la séance d'aide à la candidature de l'équipe Action-clé1 le 23 avril.

Règles de financement pour les projets de mobilité court-terme et les projets de mobilité accrédités.

Coûts éligibles	Mécanisme de financement	Montant	Règle de répartition
<p><u>Soutien à l'organisation de la mobilité</u> Coûts liés directement à la mise en œuvre des activités de mobilité qui ne sont pas couverts par les autres postes ci-dessous (ex: préparation pédagogique et culturelle, soutien aux participants pendant la mobilité, équipements pour activités virtuelles,...)</p>	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 100 EUR par expert invité, par enseignant en formation, par enseignant ou éducateur accueillis, par élève dans le cadre des mobilités en groupe (max 1000 euros/groupe) et par participant à une mobilité du personnel pour suivre un cours ➤ 350 EUR (200 EUR à partir de 100 participants à une même activité) par élève pour une mobilité courte et par membre du personnel participant à une mission d'enseignement ou d'observation en situation de travail. ➤ 500 EUR par élève participant à une mobilité à long-terme 	En fonction du nombre de participants
<p><u>Soutien individuel</u> Coûts directement liés au séjour des participants, ainsi que des personnes les accompagnant pendant l'activité de mobilité (y compris, si nécessaire pour les jours durant le voyage : 2 jours pour voyage standard et 4 jours pour voyage vert)</p>	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forfaits journaliers, pour 3 groupes-pays différents ➤ Pour le personnel/les accompagnateurs: 140-160-180 €/jour, selon le pays de destination (Si accompagnateur au-delà de 60 jours, montant supplémentaire financé par le budget « soutien à l'inclusion ») ➤ Pour les élèves : 60-70-80 €/jour, selon le pays de destination ➤ Pour tous: 70% de ces montants à partir du 15ième jour. 	En fonction du nombre de participants et de la durée du séjour

Coûts éligibles	Mécanisme de financement	Montant	Règle de répartition
<p><u>Voyage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux frais de voyage des participants et des personnes les accompagnant, de leur lieu d'envoi jusqu'à l'endroit de l'activité, plus trajet retour. ➤ Participation aux frais de voyage A/R pour la formation pré-départ des mobilité long-terme. 	<p>Contribution aux coûts unitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le montant dépend de la distance parcourue. ➤ Top up disponible si le participant utilise un moyen de transport durable. <p><i>Ex: Distance entre 2000 et 2999 km: 360 EUR pour voyage standard et 410 EUR pour voyage vert.</i></p>	<p>En fonction de la distance parcourue par chaque participant. Les distances doivent être calculées à l'aide du calculateur de distance fourni par la Commission européenne</p>
<p><u>Soutien inclusion</u></p> <p>Coûts liés à l'organisation des activités de mobilité pour participants avec moins d'opportunités et nécessitant un soutien additionnel.</p> <p><u>Coûts additionnels</u> concernant directement les participants avec moins d'opportunités et les personnes qui les accompagnent (y compris les frais de voyage et de séjour, si non couvert par les catégories budgétaires «voyage» et «soutien individuel»)</p>	<p>Contribution aux coûts unitaires</p> <p>Frais réels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 100 EUR par participant ➤ 100% des coûts éligibles 	<p>En fonction du nombre de participants avec moins d'opportunités.</p> <p>la demande d'aide financière visant à couvrir les besoins spécifiques doit être motivée dans le formulaire de demande.</p>

Coûts éligibles	Mécanisme de financement	Montant	Règle de répartition
<u>Frais d'inscription aux cours</u> Coûts couvrant les frais d'inscription aux cours et formations pour les membres du personnel.	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 80 EUR par participant par jour (max 800 EUR par membre du personnel dans un même appel). 	
<u>Soutien linguistique</u>	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 150 EUR par participant éligible pour l'utilisation de la plateforme OLS mais ne pouvant pas y avoir accès (à l'exclusion des membres du personnel en mobilité de moins de 31 jours). ➤ 150 EUR additionnels par élève participant à une mobilité long-terme. 	En fonction du nombre de participants.
<u>Coûts exceptionnels</u> Frais de voyage élevés des participants et de personnes accompagnants qui ne peuvent pas être pris en charge par le poste Voyage standard.	Frais réels	Frais de voyages élevés : 80% des frais éligibles	La demande visant à couvrir des coûts exceptionnels doit être motivée dans le formulaire de demande.

Par où commencer?

- Mener une réflexion en équipe sur le projet que l'on souhaite développer. (Besoins? Objectifs? Public-cible?)
- Consultation du guide du programme
- Séance de Q&A organisée par l'équipe promotion de l'AEF-Europe: le jeudi 22 avril à 10h00
- Séances d'aide à la candidature organisée par l'équipe action-clé1 de l'AEF-Europe:
 - Pour les projets de courte durée: le vendredi 23 avril à 10h00
 - Pour les organismes accrédités (demande budgétaire): le vendredi 23 avril à 14h00

→ [Liens pour l'inscription aux différentes sessions et accès aux outils sur notre site.](#)

- Comment trouver des partenaires et où trouver de l'inspiration?:
 - La plateforme eTwinning: <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
 - La plateforme School Education Gateway: <https://www.schooleducationgateway.eu/en/pub/index.htm>
 - La plateforme de résultats Erasmus + : <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>
 - TCA – séminaires de contact européens : <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/seminaires-internationaux-tca/quest-ce-que-cest/>
 - Café Erasmus+: <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ou-trouver-de-linspiration/un-cafe-avec-erasmus/>

Erasmus+ et la petite enfance - Promemploi asbl (20 avril 2021)

Echanges européens autour du patrimoine et de l'art - Athénée Royal de Rixensart-Wavre (4 mai 2021)

Erasmus+ pour les écoles primaires (échanges artistiques) - L'Entrela' - Centre Culturel d'Evere (15 juin 2021)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

#ErasmusPlusMovesEurope

et inscrivez-vous à notre newsletter

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

www.erasmusplus-fr.be





MERCI!

pour votre attention

The word 'MERCI!' is rendered in large, colorful, block letters. The 'M' is blue, the 'E' is purple with pink horizontal stripes, the 'R' is orange, the 'C' is green, and the 'I' is yellow. The exclamation point is teal. A dashed blue line starts from the left, loops around the 'M', and points towards a paper airplane flying upwards and to the right. A trail of grey stars follows the path of the paper airplane, curving around the top of the 'I'.